

ANNEXE .TAIPEI - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .TAIPEI

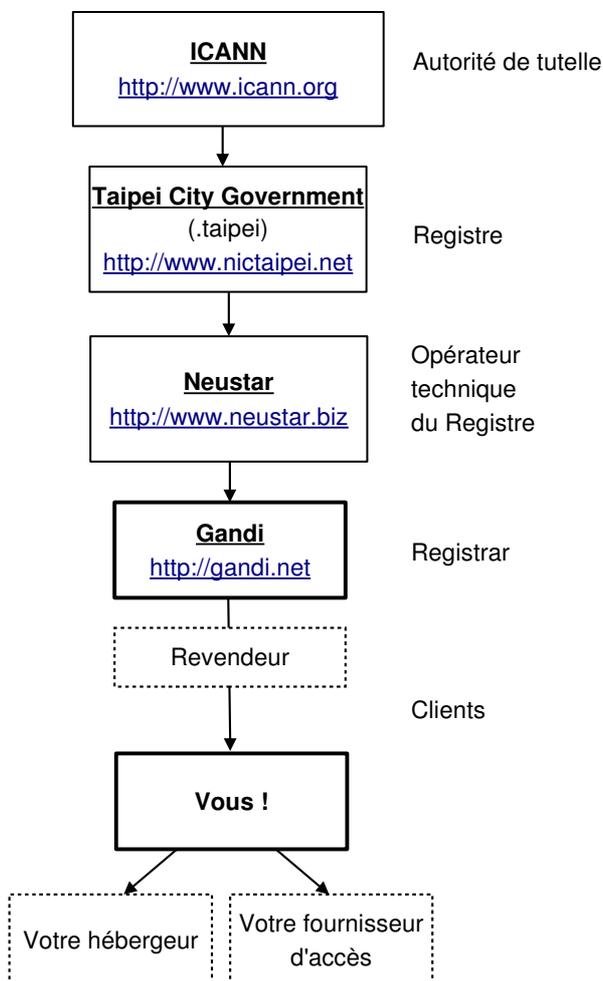
version n° 1.1 du 15 juin 2015

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .TAIPEI supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .TAIPEI.1. Autorité de tutelle et Registre

.TAIPEI est une extension générique pour la ville de Taipei. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .TAIPEI :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .TAIPEI.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .TAIPEI Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles

et conditions d'enregistrement spécifiques au .TAIPEI, définies par l'ICANN et Taipei City Government, consultables aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement : http://nic.taipei/doc/.taipei%20Domain%20Registration%20Policy_0506.pdf
- Règles applicables à la période de Sunrise : http://nic.taipei/doc/sunrise_policy.pdf
- Règles applicables à la période réservée aux entreprises : http://nic.taipei/doc/Taipei%20Enterprise%20Sunrise%20Period%20Policy_0507.pdf
- Règles applicables à la période de Landrush: http://nic.taipei/doc/.taipei%20Landrush%20Policy_0507.pdf
- Politique de traitement des données personnelles: http://nic.taipei/doc/privacy_data_protection_policy.pdf
- Règles Whois: http://nic.taipei/doc/whois_access_policy.pdf
- Politique anti-abuse: http://nic.taipei/doc/Domain%20Anti-Abuse%20Policy_0508.pdf
- Règlement des litiges: http://nic.taipei/doc/domain_name_dispute_policy.pdf
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .TAIPEI. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .TAIPEI est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/taipei>

Article .TAIPEI.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .TAIPEI se déroulera en plusieurs phases : Sunrise TMCH, Périodes réservées aux entreprises, périodes de Landrush et ouverture générale.

La période de Sunrise TMCH se déroulerait du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2014, les périodes de Sunrise réservées aux entreprises du 16 juin 2015 au 17 juillet 2015 et les périodes de Landrush du 23 juillet 2015 au 2 septembre 2015. L'ouverture

générale est prévue pour le 9 septembre 2015. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Article .TAIPEI.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/taipei/info>

Les .TAIPEI sont ouverts à tous.

Article .TAIPEI.5. Sunrise TMCH

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les noms de domaine seront attribués selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

http://nic.taipei/doc/sunrise_dispute_resolution_policy.pdf

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .TAIPEI.6. Sunrise réservées aux entreprises

La période de Sunrise réservée aux entreprises se déroule en 2 phases :

- Sunrise réservée aux entreprises I du 16 juin 2015 au 6 juillet 2015,
- Sunrise réservée aux entreprises II du 7 juillet 2015 au 17 juillet 2015.

6.1. Règles d'éligibilité

Cette période est réservée aux personnes physiques et aux personnes morales enregistrées et localisées dans la ville de Taipei ou la ville du Nouveau Taipei.

Le nom de domaine doit correspondre à Votre marque ou à Votre dénomination sociale (une traduction en Anglais est possible). Durant la phase de Sunrise réservée aux entreprises I, seules les dénominations sociales et marques enregistrées auprès du gouvernement de Taiwan sont éligibles.

Les enregistrements durant cette phase ne sont pas disponibles via Notre interface, veuillez contacter Notre service clients. Vous devez Nous fournir le [formulaire](#) du Registre complété ainsi que Votre certificat de marque ou le certificat d'enregistrement de Votre entreprise (au format JPG, JPEG, PNG ou BMP). Votre demande d'enregistrement est soumise à l'acceptation du Registre.

6.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur ;

- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante : http://nic.taipei/doc/taipei%20Auction%20Rules_0507.pdf.

6.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .TAIPEI.7. Landrush

La période de Landrush se déroulera en 4 phases

- Landrush I du 23 juillet 2015 au 31 juillet 2015,
- Landrush II du 6 août 2015 au 14 août 2015,
- Landrush III du 18 août 2015 au 26 août 2015,
- Landrush IV du 27 août 2015 au 2 septembre 2015.

Ces différentes phases de Landrush sont soumises à des tarifs différents dégressifs à chaque phase, tels qu'indiqués au moment de Votre demande d'enregistrement sur Notre site.

7.1 Règles d'éligibilité

La période de Landrush est ouverte à tous.

7.2 Règles d'attribution

Durant la phase Landrush I, les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine. Les règles applicables à la procédure d'enchère sont disponibles à l'adresse suivante : http://nic.taipei/doc/taipei Auction Rules_0507.pdf

Durant les autres phases de la période de Landrush, les noms de domaine seront attribués selon la règle du premier arrivé premier servi.

7.3 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du

domaine...).

Article .TAIPEI.8. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant les périodes de Sunrise réservées aux entreprises, les périodes de Landrush et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .TAIPEI.9. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- règles relatives aux termes réservés: http://nic.taipei/doc/reserved_and_restricted_names_policy.pdf
- liste des termes réservés: http://nic.taipei/doc/20150514_reservedname.pdf
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Les noms de domaine figurant sur la liste de blocage disponible à l'adresse suivante :

<https://www.icann.org/sites/default/files/tlds/taipei/taipei-apd-list-12nov13-en.csv> ne sont pas disponibles à l'enregistrement tant que l'ICANN n'aura pas autorisé leur enregistrement.

Article .TAIPEI.10. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 3 ans pour les demandes effectuées en périodes de Sunrise TMCH et Sunrise réservées aux entreprises, de 1 an durant les périodes de Landrush et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .TAIPEI.11. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/taipei>

Article .TAIPEI.12. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

En application des règles du Registre, Vos données personnelles sont également transmises et déposées auprès d'un agent d'entiercement, le « NCC Group », désigné par le Registre avec pour seule fonction de vérifier que les données déposées sont complètes, cohérentes et dans le format approprié et ce jusqu'à leur transmission à l'ICANN.

Vous consentez expressément à l'usage, la copie, la distribution, la publication notamment dans la base de données [Whois](#), à la modification et à tout autre traitement et autre forme de transmission de Vos données personnelles conformément à la politique d'enregistrement établie par le Registre.

Article .TAIPEI.13. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .TAIPEI, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>

- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
<http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .TAIPEI.14. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .TAIPEI.15. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .TAIPEI.16. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .TAIPEI.17. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous Vous engagez à respecter les termes et conditions applicables aux phases de lancement, notamment les règles applicables aux périodes de Sunrise et de de Landrush, et reconnaissez que le Registre ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute perte ou responsabilité résultant des procédures et règles applicables à ces périodes et notamment :

- de la capacité ou incapacité d'une personne à obtenir un nom de domaine durant ces périodes,
- du résultat de tout litige relatif à un enregistrement en période de Sunrise.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sous-traitants, ainsi que leurs sociétés affiliées, administrateurs, directeurs, préposés et

agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .TAIPEI.18. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité, civile ou pénale, du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs et préposés ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- en application du présent contrat.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .TAIPEI-